

FORMATION AU PORT DES TENUES ETANCHES VENTILEES : ROLE CLE DES CHANTIERS-ECOLE

**Sylvain FABRE (CEA/INSTN), Albertine DUBOIS (CEA/INSTN),
Thibault DEVIRGILLE (CEA/INSTN), Arnaud HOUARD (CEA/SPRE),
Estelle DAVESNE (CEA/INSTN)**

CEA PARIS SACLAY

sylvain.fabre@cea.fr

Le code du travail porte l'obligation de l'employeur de former les travailleurs au port des EPI. Cette disposition générale s'applique bien évidemment aux opérateurs du nucléaire amenés à porter des tenues étanches ventilées.

Historiquement, au travers de formations consacrées aux métiers de l'assainissement et de la décontamination, le CEA a contribué à former de nombreux opérateurs au port des tenues étanches ventilées. L'évolution du nucléaire et l'évolution des pratiques de la radioprotection ont progressivement conduit à quasiment faire disparaître ces formations, au profit de formations moins nombreuses et plus courtes, désormais complémentaires aux formations initiales.

Pour autant, en réponse aux enjeux à venir qui nécessitent le renforcement de la filière nucléaire, les industriels expriment régulièrement le manque d'opérateurs formés.

Actuellement, les opérateurs du nucléaire amenés à porter des tenues étanches ventilées sont majoritairement formés par des organismes de formation au niveau de leur chantier-école, la durée consacrée à ces formations n'excédant pas une demi-journée.

Dans ce contexte, les chantiers-école jouent un rôle clé.

D'un point de vue pédagogique, ils présentent un double intérêt : pour l'apprenant, ils donnent un sens aux enseignements théoriques et permettent ainsi de mieux comprendre ; pour l'évaluateur, ils permettent de s'assurer que les objectifs pédagogiques sont atteints. L'évaluation peut se faire selon une approche transverse entre les enseignements, l'objectif étant que l'apprenant justifie ses choix en mobilisant ce qu'il a appris.

Egalement, l'entraînement au port des EPI et les mises en situation permettent d'évaluer la capacité à gérer d'éventuelles situations incidentelles. L'intérêt est grand, d'autant que les risques introduits par ce type de tenue conduisent à les classer en tant qu'EPI de catégorie 3.

Porté par le plan France Relance et dans un contexte de refonte de la formation professionnelle, l'INSTN a engagé un certain nombre d'actions pour moderniser ses chantiers-école et revoir la conception des enseignements qui sont construits autour.

Cette présentation détaillera différentes approches pédagogiques autour de la formation des opérateurs au port des tenues étanches ventilées au niveau des chantiers-école de l'INSTN.